

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2024

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

ÉTATS FINANCIERS 31 DÉCEMBRE 2024

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	4
Bilan	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	20

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de
L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA** «l'association», qui comprennent le bilan au **31 décembre 2024**, et l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'association au **31 décembre 2024**, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Beaulieu Dussan s.e.n.c.r.l.

Société de comptables professionnels agréés

Laval, le 1er avril 2025

¹ Par Jean-François Beaulieu, CPA auditeur

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

	Fonds d'administration générale \$	Fonds du Magasin scout \$	Fonds d'assurance	2024 \$	2023 \$
PRODUITS					
Cotisations des personnes inscrites	1 021 150	-	193 947	1 215 097	1 008 759
Ventes du magasin scout	-	399 252	-	399 252	484 562
Calendriers scouts	119 378	-	-	119 378	110 915
Subventions (note 12)	357 741	-	-	357 741	355 431
Fondation Québécoise du scoutisme - Jam des neiges (note 11)	20 000	-	-	20 000	-
Inscriptions aux activités	24 429	-	-	24 429	24 720
Remboursement d'assurance (Frais juridique)	-	-	209 658	209 658	-
Intérêts	40 535	-	22 657	63 192	63 688
Autres	6 029	-	-	6 029	9 817
	<u>1 589 262</u>	<u>399 252</u>	<u>426 262</u>	<u>2 414 776</u>	<u>2 057 892</u>
CHARGES					
Fonctionnement - Annexe A	1 472 205	-	27 664	1 499 869	1 293 009
Marchandises vendues et frais de vente - Annexe A	-	257 490	-	257 490	315 162
Programmes - Annexe B	316 712	-	-	316 712	379 414
Amortissement des immobilisations corporelles	1 190	-	-	1 190	2 380
Amortissement des actifs incorporels	-	-	-	-	23 410
	<u>1 790 107</u>	<u>257 490</u>	<u>27 664</u>	<u>2 075 261</u>	<u>2 013 375</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(200 845)</u>	<u>141 762</u>	<u>398 598</u>	<u>339 515</u>	<u>44 517</u>

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA**BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 2024**

	Fonds d'administration générale	Fonds du magasin scout	Fonds d'assurance	2024	2023
	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF					
À COURT TERME					
Encaisse	1 108 325	-	633 582	1 741 907	1 811 954
Débiteurs (note 3)	691 953	-	174 821	866 774	791 154
Avances au fonds d'administration générale	-	-	826 116	-	-
Stocks	-	633 464	-	633 464	269 847
Frais payés d'avance	21 756	-	-	21 756	20 768
	<u>1 822 034</u>	<u>633 464</u>	<u>1 634 519</u>	<u>3 263 901</u>	<u>2 893 723</u>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	-	-	-	-	1 190
ACTIFS INCORPORELS (note 5)	150 482	-	-	150 482	-
	<u>1 972 516</u>	<u>633 464</u>	<u>1 634 519</u>	<u>3 414 383</u>	<u>2 894 913</u>
PASSIF					
À COURT TERME					
Créditeurs et frais courus (note 7)	173 493	-	-	173 493	140 758
Avances du fonds d'assurance	826 116	-	-	-	-
Revenus perçus d'avance (note 8)	70 949	-	-	70 949	-
Subventions reportées (note 9)	120 790	-	-	120 790	44 519
	<u>1 191 348</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>365 232</u>	<u>185 277</u>
ACTIF NET					
Investi en immobilisations	-	-	-	-	1 190
Affecté	719 313	633 464	1 634 519	2 987 296	2 403 926
Placements Sports et Loisirs (note 13)	139 389	-	-	139 389	123 182
Non affecté	(77 534)	-	-	(77 534)	181 338
	<u>781 168</u>	<u>633 464</u>	<u>1 634 519</u>	<u>3 049 151</u>	<u>2 709 636</u>
	<u>1 972 516</u>	<u>633 464</u>	<u>1 634 519</u>	<u>3 414 383</u>	<u>2 894 913</u>

DocuSigned by:

Approbation par le Conseil national,

Serge Gélinau

Signé par:

A2BBC601DDDB443...

François Gélinau

0632DF3CCC0B448...

, administrateur

Serge Gélinau

, administrateur

François Gélinau

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

	Fonds d'administration générale						2024	2023
	Investi en immobilisations	Affecté	Placements Sports et Loisirs	Non affecté	Fonds du magasin scout	Fonds d'assurance		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 190	898 158	123 182	181 338	269 847	1 235 921	2 709 636	2 665 119
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(1 190)	-	-	(199 655)	141 762	398 598	339 515	44 517
Virement interfonds (note 14)	-	-	-	(221 855)	221 855	-	-	-
Affectation d'origine interne (note 15)	-	(178 845)	16 207	162 638	-	-	-	-
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	-	719 313	139 389	(77 534)	633 464	1 634 519	3 049 151	2 709 636

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA**FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	339 515	44 517
Élément n'ayant aucune incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 190	2 380
Amortissement des actifs incorporels	-	23 410
	<u>340 705</u>	<u>70 307</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(75 620)	(76 906)
Stocks	(363 617)	3 230
Frais payés d'avance	(988)	6 112
Créditeurs et frais courus	32 735	(145 959)
Revenus perçus d'avance	70 949	-
Subventions reportées	76 271	(63 343)
	<u>(260 270)</u>	<u>(276 866)</u>
	<u>80 435</u>	<u>(206 559)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS		
Acquisitions d'actifs incorporels	<u>(150 482)</u>	<u>-</u>
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(70 047)	(206 559)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>1 811 954</u>	<u>2 018 513</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>1 741 907</u>	<u>1 811 954</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2024

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA, constituée le 9 juillet 1969 en vertu d'une Loi spéciale du Gouvernement du Canada (statuts du Canada 1968-1969, chapitre 68), a pour tâche de promouvoir le scoutisme à travers le Canada tout en ne poursuivant aucune activité à but lucratif à partir de son siège social situé à Montréal.

L'Association est reconnue comme organisme de bienfaisance par l'Agence du revenu du Canada, ce qui l'exonère d'impôt en vertu de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Comptabilité par fonds

Fonds d'administration générale

Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Fonds du magasin scout

Les produits et les charges du magasin scout sont présentés dans le fonds du magasin scout. Ce fonds permet de visualiser le résultat des opérations du magasin. À la fin de l'exercice, un virement interfonds est effectué afin que le solde du fonds corresponde aux montants des stocks de fin d'exercice.

Fonds d'assurance

Les produits et les charges afférents à l'auto-assurance sont présentés dans le fonds d'assurance. Le fonds d'assurance se veut une réserve d'auto-assurance qui vise à couvrir les franchises de l'assureur de l'Association, protéger ses membres individuels et corporatifs et ainsi assurer la pérennité financière de l'Association. Ce fonds est doté par une cotisation particulière des membres et le conseil d'administration veille aux décaissements selon la politique de l'Association.

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes des actifs nets.

Les revenus de cotisations des personnes inscrites afférents au fonds d'administration générale sont constatés à titre de produits au prorata de l'année scout à laquelle ils se rapportent. La cotisation couvre la période du 1er août au 31 juillet de l'exercice.

La portion de la cotisation scout, pour la période de août à décembre (5 mois), est établie en fonction du nombre de scouts recensés au début de l'année suivante et sera incluse à titre de cotisation à recevoir en fin d'année.

Les revenus de cotisations des personnes inscrites afférents au fonds d'assurance sont constatés à titre de produits auxquels se rapportent les cotisations.

Les ventes du magasin scout sont constatés à titre de produits lorsque la marchandise est livrée au client.

Les ventes de calendriers scouts sont constatés à titre de produits au moment où les districts effectuent leurs commandes.

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'Association à assurer la prestation de ses services. Certains ne réclament pas leurs dépenses éligibles à l'Association, en faisant ainsi implicitement un don. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est établi selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire aux périodes indiquées ci-dessous.

	<u>Périodes</u>
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et sont amortis sur 5 ans.

Aucun amortissement n'a été pris au cours de l'exercice, puisque la plateforme est toujours en cours de développement et n'est pas encore utilisée par l'Association.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation des instruments financiers

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus.

Présentation des entités apparentées

Les états financiers de la Fédération québécoise du scoutisme (entité contrôlée) et de la Fondation québécoise du scoutisme (entité contrôlée) ne sont pas consolidés dans les présents états financiers.

Avantages des employés - Prestations de retraite

L'Association participe à un régime à cotisations déterminées offrant des prestations de retraite et d'autres avantages aux employés qui y sont admissibles. Les cotisations versées par l'Association à titre d'employeur représentent le coût complet. Ce montant est équivalent à un multiple des cotisations versées par les employés à ces régimes. Les cotisations de l'Association sont passées en charges durant l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent l'ensemble des obligations de l'Association.

3. DÉBITEURS	2024	2023
	\$	\$
Fonds d'administration générale		
Comptes à recevoir	579 187	512 628
Subventions à recevoir	44 782	69 070
Taxes à la consommation à recevoir	67 984	27 359
Divers	-	5 732
	691 953	614 789
Fonds d'assurance		
Comptes à recevoir	174 821	176 365
	866 774	791 154

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2024

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES			2024	2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	51 525	51 525	-	1 190
Équipement informatique	11 676	11 676	-	-
	<u>63 201</u>	<u>63 201</u>	<u>-</u>	<u>1 190</u>

5. ACTIFS INCORPORELS			2024	2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Plateforme de gestion des membres (note 16)	<u>150 482</u>	<u>-</u>	<u>150 482</u>	<u>-</u>

6. FACILITÉS DE CRÉDIT

L'Association possède des cartes de crédit, dont les limites s'élèvent au montant maximal de 25 000 \$ portant intérêt au taux de 20,99 %.

7. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS	2024	2023
	\$	\$
Fonds d'administration générale		
Fournisseurs et frais courus	71 575	80 587
Fédération québécoise du scoutisme	189	3 755
Salaires et vacances courus	97 589	53 931
Sommes à remettre à l'état	4 140	2 485
	<u>173 493</u>	<u>140 758</u>

8. REVENUS PERÇUS D'AVANCE	2024	2023
	\$	\$
Contingent canadien MOOT 2025	58 050	-
KISC 2026	12 899	-
	<u>70 949</u>	<u>-</u>

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2024

9. SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions reportées représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des subventions reportées sont les suivantes :

	<u>2023</u>	Octroi (rembour- sement)	Constaté à titre de produits	<u>2024</u>
	\$	\$	\$	\$
Ministre responsable du Sport du Loisir et du Plein air "Tout le monde SCOUT"	-	134 640	13 850	120 790
Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur Protection des jeunes	17 673	-	17 673	-
Ministère du Patrimoine canadien Forum Jeunesse Scout en Leadership	<u>26 846</u>	<u>(9 588)</u>	<u>17 258</u>	<u>-</u>
	<u>44 519</u>	<u>125 052</u>	<u>48 781</u>	<u>120 790</u>
			<u>2024</u>	<u>2023</u>
			\$	\$

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Fédération québécoise du scoutisme (entité contrôlée)

Loyer	52 569	51 538
-------	--------	--------

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2024

11. ENTITÉS APPARENTÉES

Fédération québécoise du scoutisme

La Fédération québécoise du scoutisme est contrôlée par L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA du fait que trois membres du Conseil National et le Commissaire National - Chef de la direction de l'Association siègent au conseil d'administration de la Fédération et forment la majorité des dirigeants. L'Association a ainsi le pouvoir de définir les politiques en matière de fonctionnement, d'investissement et de financement de la Fédération.

La Fédération québécoise du scoutisme a pour but de favoriser l'implantation du scoutisme sur tout le territoire de la province de Québec. Elle est constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec conséquemment à un protocole entre la Fédération des guides catholiques de la province de Québec et la Fédération des scouts catholiques de la province de Québec.

La Fédération est reconnue comme organisme de bienfaisance par l'Agence du revenu du Canada, ce qui l'exonère d'impôt en vertu de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Les états financiers sommaires audités en date du 31 décembre de la Fédération québécoise du scoutisme sont les suivants.:

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Bilan		
Actif	<u>605 922</u>	<u>577 337</u>
Passif	124 579	136 194
Actif net	<u>481 343</u>	<u>441 143</u>
	<u>605 922</u>	<u>577 337</u>
Résultats		
Produits	141 464	131 626
Charges	<u>101 264</u>	<u>98 502</u>
Excédent des produits sur les charges	<u>40 200</u>	<u>33 124</u>

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2024

11. ENTITÉS APPARENTÉES (suite)

Fédération québécoise du scoutisme (suite)

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement	61 386	74 429
Activités d'investissement	-	(27 422)
Activités de financement	<u>(12 906)</u>	<u>(12 683)</u>
 Variation de la trésorerie pour l'exercice	 <u>48 480</u>	 <u>34 324</u>

Fondation québécoise du scoutisme (entité contrôlée)

La Fondation québécoise du scoutisme est sous l'autorité de la Fédération québécoise du scoutisme. Elle a été constituée pour recueillir des fonds pour la Fédération en effectuant des levées de fonds et créer un capital pour générer des revenus qui seront remis à la Fédération. Elle est constituée selon la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est reconnue comme organisme de bienfaisance par l'Agence du revenu du Canada, ce qui l'exonère d'impôt en vertu de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Les états financiers sommaires et non audités en date du 31 décembre de la Fondation québécoise du scoutisme sont les suivants:

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	(Non audité)	(Non audité)
	\$	\$
Bilan		
Actif	<u>519 734</u>	<u>516 554</u>
 Actif net	 <u>519 734</u>	 <u>516 554</u>
Résultats		
Produits	9 090	9 424
Charges	<u>28 583</u>	<u>-</u>
 Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	 <u>(19 493)</u>	 <u>9 424</u>

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2024

11. ENTITÉS APPARENTÉES (suite)

Fondation québécoise du scoutisme (suite)

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement	18 181	26 714
Activités d'investissement	<u>(28 139)</u>	<u>(8 399)</u>
Variation de la trésorerie	<u>(9 958)</u>	<u>18 315</u>

12. SUBVENTIONS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air		
Programme d'assistance financière aux organismes nationaux du loisir	259 877	263 677
Projet "Tout le monde scout"	<u>13 850</u>	<u>-</u>
	<u>273 727</u>	<u>263 677</u>
Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur		
Projet un scout averti en vaut deux	<u>29 653</u>	<u>18 265</u>
Emploi et développement social Canada		
Les Scouts s'impliquent dans la communauté	-	63 076
Emploi d'été	<u>10 192</u>	<u>-</u>
	<u>10 192</u>	<u>63 076</u>
Ministère du Patrimoine canadien		
Forum Jeunesse Scout en Leadership	<u>17 258</u>	<u>3 968</u>
Placements Sports et Loisirs (note 13)	<u>16 207</u>	<u>1 002</u>
Conseil québécois du loisir	<u>6 413</u>	<u>5 443</u>
Autres	<u>4 291</u>	<u>-</u>
	<u>357 741</u>	<u>355 431</u>

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2024

13. PLACEMENTS SPORTS ET LOISIRS

Le programme Placements Sports et Loisirs mis en place par le ministère de l'Éducation du Québec est un programme d'appariement de dons. Pour chaque don admissible perçu par l'Association un appariement pourra atteindre jusqu'à 285 % de ce montant.

Au cours de l'exercice, l'Association a recueilli des dons totalisant 1 089 \$ admissible au programme Placements Sports et Loisirs, lui donnant droit à un appariement de 2 264 \$. En vertu de ce programme, l'Association cède la propriété de 20 % des dons admissibles au regroupement Loisirs Québec ainsi que 20 % de l'appariement correspondant reçu en vertu de ce programme à un gestionnaire du programme.

Ces montants ne figurent pas dans l'actif de l'Association car la propriété et la gestion ont été cédées au gestionnaire du programme pour une période minimale de 10 ans.

Également, suite à une demande d'appariement tardive, effectuée pour l'année 2023, l'Association a reçu une somme de 12 699 \$ et obtenu un revenu de placement total de 1 244 \$ (1 002 \$ en 2023).

Conformément aux directives du programme, l'excédent des produits sur les charges découlant du programme Placements Sports et Loisirs est présenté distinctement à l'état de l'évolution de l'actif net.

14. VIREMENT INTERFONDS

Durant l'exercice, la direction de l'organisme a procédé aux virements interfonds suivants, pour la réalisation des opérations courantes de ceux-ci :

- Appropriation du Magasin scout, d'une somme de 221 855 \$ (172 630 \$ en 2023).

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2024

15. AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Le conseil d'administration a résolu d'affecter les sommes suivantes :

	<u>2023</u>	<u>Affectation</u>	<u>(Utilisation)</u>	<u>2024</u>
	\$	\$	\$	\$
Développement	480 000	-	-	480 000
Infrastructure	244 795	-	(150 482)	94 313
Image de marque	28 363	(24 195)	(4 168)	-
Qualité du scoutisme	145 000	-	-	145 000
Placements Sports et Loisirs (note 12)	<u>123 182</u>	<u>16 207</u>	<u>-</u>	<u>139 389</u>
	<u><u>1 021 340</u></u>	<u><u>(7 988)</u></u>	<u><u>(154 650)</u></u>	<u><u>858 702</u></u>

Ces montants grevés d'une affectation d'origine interne ne peuvent être utilisés à d'autres fins sans l'autorisation préalable du conseil d'administration.

16. ENGAGEMENT

L'Association s'est engagée auprès d'une firme informatique pour une somme de 315 000 \$ pour l'élaboration d'une plateforme de gestion des membres pour l'Association. Au 31 décembre 2024, une somme de 150 082 \$ avait été engagée.

17. ÉVENTUALITÉS

L'Association fait l'objet d'une poursuite pour une somme de 1 250 000 \$

L'Association estime que ladite poursuite est encore au stade préliminaire et ne permet pas d'évaluer le bien fondé de la réclamation.

Aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers.

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2024

18. RISQUES FINANCIERS

L'Association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'Association aux risques importants à la date du bilan, soit au 31 décembre 2024.

Risque de crédit

L'Association consent du crédit à ses districts dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses débiteurs et n'a pratiquement jamais de mauvaises créances.

Pour les subventions à recevoir, l'Association évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont elle a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre cette présentation identique à celle de l'exercice courant.

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

Annexe A

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
FONCTIONNEMENT		
Masse salariale	1 188 835	956 248
Assurances responsabilité et accident	99 578	91 022
Loyer (note 10)	52 569	51 538
Fournitures et ressources matérielles	24 537	26 151
Frais de recrutement	-	2 458
Cotisations mondiales	20 435	18 314
Honoraires professionnels	32 834	38 799
Télécommunications	7 549	8 860
Taxes	6 329	5 598
Expédition	-	2 350
Frais bancaires	9 132	7 459
Informatique	13 463	12 869
Abonnements	5 035	3 970
Frais de poste	7 214	8 077
Réparation et entretien	4 695	1 621
Services juridiques - Fonds d'assurance	27 664	57 675
	<u>1 499 869</u>	<u>1 293 009</u>
MARCHANDISES VENDUES ET FRAIS DE VENTE		
Coût des produits vendus	212 186	248 526
Transport et manutention	20 849	30 862
Frais d'entreposage	13 800	14 653
Frais d'informatique	-	1 780
Frais d'inventaire	1 427	2 000
Mauvaises créances	9 228	9 764
Frais divers	-	7 577
	<u>257 490</u>	<u>315 162</u>

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

Annexe B

PROGRAMMES	<u>2024</u> \$	<u>2023</u> \$
Frais d'impression	70 332	65 975
Publicité et promotion	18 467	39 929
Frais de déplacement	55 684	37 057
Frais de repas	38 500	21 431
Fournitures d'événements	12 185	-
Frais d'hébergement	49 982	30 529
Location de salles	4 275	2 850
Frais de recrutement	2 167	2 458
Frais de consultant	48 410	157 416
Allocations aux projets	1 427	2 698
Frais de formation	9 496	9 703
Uniformes	637	1 323
Autres frais	5 150	8 045
	<u>316 712</u>	<u>379 414</u>